

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20160405.3	<u>Séance du 5 avril 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois d'avril le cinq avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 avril 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 mars 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.
L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2016, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 15 avril.

Monsieur le Maire effectue la présentation du budget primitif 2016 (cf. tableaux joints en annexe).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
5 684 869	5 684 869

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 685 906	1 685 906

La Commission Finances, réunie le 21 mars 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à/par.....

- se prononce sur les présentes dispositions ;
- adopte le budget primitif 2016 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 5 avril 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER